

# INDÉCENCE!!!

Nos aînés dans la tourmente de cette crise sanitaire sans précédent, se retrouvent à leur corps défendant l'objet d'une odieuse tentative de récupération.

En effet, sous couvert d'une action en direction de nos aînés par le biais des réseaux solidaires, la CGT locale tente odieusement, par un communiqué qui s'intitule « Soutien aux 1832 aînés de notre CMCAS Loire Atlantique/Vendée », d'en faire une exploitation partisane.

Bien entendu, l'investissement du réseau bénévole composé de femmes et d'hommes de tous horizons syndicaux ou non syndiqués, est à saluer, mais pourquoi laisser croire que seule la CGT s'est investie avec ses militants.

FO le dit fermement ! Nous dénonçons ces procédés malhonnêtes en matière de tentative de récupération, **dans une période où la solidarité, la fraternité et l'entraide doivent guider nos actions** comme le font une grande majorité de nos concitoyens qu'ils soient syndiqués ou non, dans l'anonymat.

Nous ne pouvons accepter que cette crise sanitaire soit synonyme d'une exploitation inacceptable et inappropriée.

Pour FO Énergie et Mines, il est **indécent, lamentable, de voir un tract de cette nature, alors que des êtres humains souffrent encore ou que des familles perdent des êtres chers.**

Nous le disons sans détour, La CGT n'a pas le monopole du syndicalisme de terrain et de la solidarité en direction de nos aînés.

Pour FO Énergie et Mines, face à la mise en danger et à la solitude de nos aînés devant cette épidémie, le véritable enjeu c'est de les aider, pas d'en tirer un quelconque profit.

D'autre part, nous prenons connaissance d'une utilisation illégale par l'organisation syndicale CGT des fichiers de CMCAS pour envoyer un mail aux actifs et aux pensionnés sur les excédents CAMIEG.

Pour rappel, les activités sociales et la protection sociale sont séparées juridiquement depuis 2007. Donc, l'utilisation des fichiers de CMCAS à des fins partisans ou pour servir les intérêts d'une organisation syndicale pour communiquer sur la CAMIEG est illégale. Également, la présentation de motions relatives à la CAMIEG en CA de CMCAS est tout simplement en dehors des règles édictées par la loi.

**Durant cette période sanitaire troublée, rien ne semble pouvoir arrêter la démagogie et l'indécence.**

**Les agents actifs et pensionnés, qui ne sont pas dupes, jugeront !**